



Légende

Zones inondables par la crue de référence du PPRI

Zones A – Champ d'expansion des crues

- A_{ZDE} en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
La levée (jaune pâle) fait partie intégrante de la ZDE.
- A_{TF} en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- A_F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- A_M en aléa Modéré (M)
- A_{EP} en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)
- A_{EM} dans le lit mineur des cours d'eau, au lit endigué de la Loire ou du Cher

Zones B – Zone déjà urbanisée

- B_{ZDE} en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
La levée (jaune pâle) fait partie intégrante de la ZDE.
- B_{TF} en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- B_F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- B_M en aléa Modéré (M)
- B_{EP} en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)

- C_{ZDE} en Zone de Dissipation de l'Énergie (ZDE)
La levée (jaune pâle) fait partie intégrante de la ZDE.
- C_{TF} en aléa Très Fort (TF) ou TF+ si fréquemment inondable
- C_F en aléa Fort (F) ou F+ si fréquemment inondable
- C_M en aléa Modéré (M)
- C_{EP} en zone d'Écoulement Préférentiel (EP)

- Zone fréquemment inondable (TF+, F+)

Zones non inondables par la crue de référence du PPRI

- Zone hors d'eau isolée ou linéaire

Autres

- Ligne isocote du niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) (Altitudes « normales » NGF - IGN69)



**Révision
Du Plan de Prévention
Des Risques Naturels
Prévisibles d'Inondation**

Val de Tours-Val de Luynes

Avant Projet de PPRI
Dossier de concertation

**Carte du zonage
réglementaire**

Plan 1
Echelle : 1 / 10 000